

1^{ER} RALLYE REGIONAL V.H.R.S DE VAISON

2 et 3 MARS 2019

REGLEMENT PARTICULIER

PROGRAMME - HORAIRES

- Parution du règlement : le 4 janvier 2019
- ouverture des engagements: dès la parution du règlement
- clôture des engagements : le 21 février 2019
- Parution du Road-Book : le 15 février 2019

Le Road-Book sera disponible uniquement sur le site du Rallye.

www.teamvasioromain.com

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **VAISONNAISE** organise le 2 et 3 Mars 2019 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le VISA numéro 9 et sous le permis d'organiser numéro 32 en date du 7/01/2019.

Comité d'Organisation

Identique au 36^{ème} RALLYE REGIONAL de VAISON

1.1P. OFFICIELS DE L'EPREUVE

Identique au 36^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON

1.2P. ELIGIBILITE

Le 1^{er} RALLYE REGIONAL DE VAISON VEHICULE HISTORIQUES DE REGULARITE SPORTIVE VHRS compte pour le challenge historique R.H.S de la ligue du Sport Automobile Provence-Alpes-Côte d'Azur 2019

1.3P. VERIFICATIONS AVANT LE DEPART

Les équipages engagés recevront, une convocation, pour les vérifications administratives sur le site www.teamvasioromain.com

1.3.1P TOUT EQUIPAGES PARTICIPANT AU RALLYE DOIT SE PRESENTER AU COMPLET AUX VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET AVEC SA VOITURE AUX VERIFICATIONS TECHNIQUE CONFORMEMENT AU PROGRAMME DE CHAQUE RALLYE. LES EQUIPAGES SE PRESENTANT EN RETARD SE VERRONT INFLIGER LES PENALITES PREVUES AUX PRESCRIPTIONS GENERALE FFSA.

LES DOCUMENTS SUIVANTS DOIVENT ETRE PRESENTES AUX VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES:

- PERMIS DE CONDUIRE

- CARTE GRISE DE LA VOITURE (FOURNIR LA PHOTOCOPIE DE LA CARTE GRISE QUI SERVIRA A DEPARTAGER LES EXAEQUO)
- LAISSER-PASSER DE VEHICULE POUR PARCOURS DE REGULARITE HISTORIQUE FIA OU DE SON PTH FIA OU FFSA, OU DE SON PASSEPORT TECHNIQUE
- LICENCES EN COURS DE VALIDITE
- POUR TOUTE DEMANDE DE TITRE DE PARTICIPATION A LA JOURNEE, LE DEMANDEUR DEVRA FOURNIR OBLIGATOIREMENT, UN CERTIFICAT MEDICAL L'AUTORISANT A PRATIQUER LE SPORT AUTOMOBILE.

EN CAS DE NON PRESENTATION DE CES DOCUMENTS, LES COMMISSAIRES SPORTIFS POURRONT PRONONCER TOUTES PENALITE ALLANT JUSQU'AU REFUS DE DEPART.

1.3.4. Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le DC (*indiquer l'endroit et l'heure dans le Règlement Particulier*), *et à cette occasion un briefing écrit sera remis, contre émarquage, aux équipages.*

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **1^{er} RALLYE REGIONAL DE VAISON DE REGULARITE** doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 21 février 2019 à minuit.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 50 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **300 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **600 € (x 2)**
- Aux équipages licenciés de l'ASA VAISONNAISE **250 €**

Il vous sera demandé aux vérifications administratives un chèque de caution de 100 € par voiture pour le transpondeur

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et des documents suivants:

- de la photocopie des permis de conduire
- de la photocopie du P.T.H ou du laisser- passer pour véhicule historique de régularité historique,
- Chèques libellé à l'ordre du **TEAM VASIO ROMAIN**.

Le concurrent doit obligatoirement préciser sur sa feuille d'engagement, la catégorie de moyennes choisie, pour la totalité du rallye: haute, intermédiaire, basse, ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs.

Remboursement des droits d'engagement: idem au règlement Moderne et V H C

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4. 1P. Voiture Autorisées

Un rallye de régularité sportive est ouvert aux voitures des catégories suivantes:

Catégorie Régularité Historique Sportive : voiture de plus de 25 ans.

Lors des zones de régularité, pour les concurrents ayant choisi les moyennes hautes les arceaux de sécurité et les harnais homologués F I A en cours de validité seront recommandés, de plus les voitures de type CABRIOLET seront interdites en moyenne haute.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la période donnée

Un extincteur de **2 KG** minimum, un triangle de signalisation ainsi que 2 gilets fluorescents jaunes sont obligatoires.

L'organisateur est libre de décider de l'utilisation ou non de compteurs et d'autres équipements électroniques.

4. 1.2P. EQUIPEMENTS

Deux catégories distinctes seront établies:

Catégorie 1: Voiture équipées d'instruments de mesure de distance mécanique ou électroniques en sus des instruments de bord d'origine.

Catégorie 2 : Voiture équipées uniquement des instruments de bord d'origine et dont l'équipage est muni d'une montre ou d'un chronomètre.

Pour la moyenne haute, l'arceau est fortement conseillé

4. 2P. Lors des zones de régularité les membres de l'équipage doivent être équipés de casques adaptés à la pratique du sport automobile (minimum norme C E). Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées.

4.3P. ASSISTANCE

Identique au 36^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Identique 36^{ème} RALLYE REGIONAL DE VAISON

6.1P. DESCRIPTION

Identique au 36^{ème} Rallye régional de VAISON

6.2P. RECONNAISSANCES

Identique au 36^{ème} Rallye régional de VAISON

6.3P. Carnet de contrôle

Conforme au Règlement Standard F.F.S.A

6.4P. CIRCULATION

Conforme au règlement Standard F.F.S.A

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1P. DEPART

1^{er} VHC - 2^{ème} moderne – 3^{ème} VHRS – 4^{ème} LPRS.

7.2P. DISPOSITION GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Tous les contrôles, c'est -à-dire contrôles horaires, contrôles de passage, départs et arrivées des zones de régularité sont indiqués au moyen de panneaux standardisés.

Le départ sera donné : départ arrêté à la minute pleine, cependant pour favoriser la fluidité du rallye, le directeur de course peut réduire cet intervalle à un minimum de 30 secondes.

Les lignes de chronométrages intermédiaire, est libre, sachant que le premier point ne peut pas être avant 2 km.

La ligne de chronométrage arrivée, peut ne pas être celle du road book.

Les points stop pour la fin d'une zone de régularité sur route fermée sera le même que les rallyes moderne et V H C

Absence d'un visa de contrôle horaire ou arrivée au contrôle après délai maximum autorisé: 10 minutes de pénalité.

7.5P. ZONE DE REGULARITE

La longueur minimum d'une zone de régularité est **libre**

Dans tous les cas et à tout moment, le directeur de course pourra proposer une moyenne inférieure de 3 km/h par temps de pluie faible, et de moins 5 km/h par temps de pluie fortes, pour des raisons de sécurité.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 km/h

En cas de dépassement de plus de 10% de sa moyenne le concurrent encourt:

- 1er infraction: le collège des commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 80€ En régional.

- 2^{ème} infraction: le collège des commissaires Sportifs signifiera l'exclusion.

Il est impératif que les chronométreurs soient sensibilisés sur l'importance de leurs mesures.

Tous problèmes pouvant survenir avant le départ du premier concurrent dans une zone de régularité, Le directeur de course pourra décider un changement de moyenne qui sera communiqué au contrôle horaire précédent l'épreuve.

L'ensemble des structures de sécurité mis en place pour le rallye moderne et V H C doit être identique.

Tout ralentissement intempestif ou arrêt pendant la zone de régularité, en particulier aux abords de la ligne d'arrivée est interdit et pénalisé par le collège des commissaires Sportifs.

Pour chaque seconde au-dessous ou bien au dessus du temps imparti : **1 seconde de pénalité.**

Exemple :

Moyenne définie 60 km/h

Longueur du secteur de zone de régularité 10 km (exemple sans chronométrage intermédiaire)

Temps idéal : 10 mn

a) Temps réalisé : 9 mn 39 sec = 21 secondes de pénalité.

b) Temps réalisé : 10 mn 31 sec = 31 secondes de pénalité.

7.5.4. Zone de régularité NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire.

Le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 30 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1 seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité.

7.5.16. INTERRUPTION D'UNE ZONE DE REGULARITE

Lorsque le déroulement d'une épreuve spéciale sera momentanément ou définitivement stoppé avant le passage du dernier équipage, et ce pour quelque motif que ce soit, le Directeur de Course devra annuler l'épreuve, aucun classement ne pourra être effectué.

7.6. PARC FERME

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 30 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Aucune réclamation ne sera admise

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Il sera établi:

- Un classement toutes moyennes confondue
- Un classement: Moyenne haute avec instruments et sans instruments
- Un classement : Moyenne intermédiaire avec instruments et sans instruments
- Un classement : Moyenne basse avec instruments et sans instruments
- Un classement équipages féminins

En cas d'ex æquo les concurrents seront départagés en fonction de l'âge de la voiture, la plus ancienne désignant le vainqueur

- Si des ex-æquo subsistaient il sera considéré la cylindrée de la voiture, la plus petite désignant le vainqueur.

ARTICLE 10P. PRIX - COUPES

Il n'y aura pas de dotation en prix

La remise des prix aura lieu le Dimanche 3 Mars 2019 à l'ESPACE CULTUREL VAISON LA ROMAINE (Horaires idem voiture V H C ET MODERNE)

Les équipages classés qui ni participeraient pas au complet, perdront le bénéfice de leur prix.